

guère de lui que sa fondation du collège d'Autun à Paris et sa participation à la fameuse conférence de 1329, sur la question des juridictions ecclésiastiques. Quant à Bertrand de Colombier, les anciens auteurs ne s'en occupent qu'à l'occasion de sa légation en Italie, quand il alla couronner l'empereur Charles IV, à Rome, en 1355. Mais personne n'avait signalé les importantes négociations auxquelles tous deux furent mêlés. A ce point de vue, sans compter les fondations particulières dues à ces deux princes de l'Église, le manuscrit en question, dont les assertions s'accompagnent presque constamment de pièces probantes, mérite l'attention des historiens qui s'occupent du XIV^e siècle. Qui savait par exemple, que Pierre Bertrand avait été le négociateur du mariage des trois filles de Philippe le Long, mariage dont un au moins avait une grande portée politique, puisqu'il prépara la réunion du Dauphiné à la couronne? Aucun historien ne mentionne non plus la légation de Pierre Bertrand en Italie, en 1337, et l'action heureuse qu'il exerça pour faire rentrer une partie des vassaux du Pape sous l'obéissance de l'Église. De son côté, Pierre de Colombier paraît avoir eu une large part à la négociation du mariage de la fille du roi de Bohême avec le duc de Normandie, qui devint plus tard le roi Jean, et c'est ce qui explique en partie le choix qui fut fait de lui en 1355 pour le couronnement de l'empereur Charles IV, frère de la duchesse de Normandie. Quant à cette légation de 1355, nous ne croyons pas qu'elle ait été racontée nulle part ailleurs, sinon plus longuement, du moins avec plus de détails caractéristiques, que dans le manuscrit du P. Grasset, dont les renseignements paraissent avoir été puisés surtout dans le journal de voyage de Jean de Porta, secrétaire du cardinal. Ce récit se compose, dans le volume, de soixante-six pages